

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2018

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mercredi 14 février 2018 à 19 h 00 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absent excusé : Romain SALOU

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a fait savoir au Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par le DPU à l'occasion de la vente d'une maison au bourg par les conjoints LE DUFF à M. Jonathan BELLIARD.

HAUT LEON COMMUNAUTE – rapport de la C.L.E.T.S. du 11 décembre 2017

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges, réunie le 11 décembre 2017, a établi un rapport qui doit être soumis au conseil municipal.

Il concerne :

- La gestion des Espaces Naturels,
- La régularisation de l'instruction des Autorisations du Droit du Sol
- Le prévisionnel de l'instruction de ADS
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2018

Le conseil donne un avis favorable sur l'attribution de compensation prévisionnelle de la commune pour 2018, d'une part et sur la régularisation du montant des actes d'autorisation des droits du sol instruits à HLC en 2017, d'autre part.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE SYNDICAT DE L'HORN

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat financier avec le Syndicat de l'Horn, en charge de mettre en œuvre des programmes d'actions de bassins versants sur le territoire des cours d'eau de l'Horn au Frou. En 2018, la commune financera ces programmes à concurrence de 821 €

Thierry GAUDEC alerte le conseil sur l'état d'envasement du Frou et la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (S.D.E.F.)

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie.

MAIRIE

Le chauffage de la mairie doit être remplacé cette année. Il est envisagé également le remplacement des menuiseries extérieures. Ces travaux ouvrent droit à l'obtention de primes dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.). La moitié du coût pourrait ainsi être financée. Le conseil municipal décide de saisir cette opportunité et de lancer ces travaux.

ASSOCIATION FAMILLES DE LA BAIE

Des enfants de Tréfléz sont inscrits occasionnellement à l'Accueil de loisirs de Plouider. De même des enfants de Plouider sont inscrits à Tréfléz. Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte de participer à concurrence de 10 € par enfant et par jour à l'Accueil de Loisirs organisé par l'Association

Famille de la Baie. Selon un principe de réciprocité mis en place il y a plusieurs années, la même participation sera demandée à Plouider. Elle était jusqu'à présent de 5 € par enfant et par jour.

REGULARISATIONS FONCIERES

M. le Maire est autorisé à signer les actes de régularisation foncière concernant un échange de terrains à l'occasion de la vente de 2 pavillons des HLM d'ARMORIQUE situés rue des écoles. Il s'agit en réalité de prendre en compte la situation existante.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire rend compte au conseil de la réunion avec les élus des communes de Plounevez Lochrist et Lanhouarneau et les professionnels de santé du secteur afin de mener une réflexion sur le renforcement de l'offre médicale sur le territoire. Il est en effet important pour les élus de s'interroger dès maintenant sur cette problématique au vu des cessations d'activité et des nouvelles exigences de la profession.